



## ANNEXE AUDIOVISUELLE

### I. GENERALITES

- La Société Promovoile, filiale de Pen Duick, organisatrice de l'épreuve, a pour volonté de donner à l'ensemble des médias français et étrangers un accès, libre, gratuit et facile aux images de la course avec pour objectifs :

- D'offrir au grand public la couverture la plus large possible de la course, de ses compétiteurs et de ses bateaux.
- De garantir une réciprocité entre concurrents et organisation pour les engagements de production et d'encourager l'accès aux images de chacun.
- De permettre à l'ensemble des compétiteurs, de leurs partenaires et de ceux de La Route du Rhum-La Banque Postale, de bénéficier d'une couverture audiovisuelle à la hauteur de leurs engagements.
- De respecter les droits patrimoniaux des concurrents.

- La Société Promovoile a mandaté la Société de Production Audiovisuelle SEA EVENTS (ci-dessous dénommée "la Production") pour assurer les prestations techniques de production, de post-production et de distribution afin d'optimiser la diffusion audiovisuelle de La Route du Rhum – La Banque Postale 2010.

Sous l'autorité de La Société Promovoile, ce mandat couvre les missions suivantes :

- La production et la distribution de contenus audiovisuels avant, pendant et après l'épreuve pour permettre une valorisation générale de la course et de son éthique sportive, ainsi que des partenaires institutionnels et privés de la course.
- La mise en place d'un dispositif de production broadcast HD pour l'ensemble des télévisions françaises et étrangères, mais aussi les nouveaux médias de diffusion (Internet, téléphonie mobile).
- La diffusion quotidienne d'images en bout à bout, de rushes mais aussi de sujets PAD (prêts à diffuser) en version française et version internationale.

**Ces missions seront exécutées dans le cadre d'une couverture audiovisuelle de La Route du Rhum – La Banque Postale 2010 non exclusive et impartiale qui mettra en avant la valorisation de**

l'épreuve, de son histoire, de l'éthique sportive, des coureurs, des partenaires institutionnels et privés de la course, des armateurs, des sponsors.

Le principe de la non-exclusivité prévaut pour l'ensemble de l'épreuve et pendant toute sa durée.

## **2. PRINCIPES ET MOYENS DE PRODUCTION**

**2.1 Production ou coproduction d'une banque d'images avant l'épreuve.**

**2.2 Couverture audiovisuelle de l'épreuve** (production, éventuellement coproduction avec les diffuseurs, distribution, diffusion) à partir du 15 octobre 2010 jusqu'à la fin de l'épreuve

**2.3 Distribution avant et pendant l'épreuve** des images à toutes les chaînes de télévision, web tv et au site officiel internet de la Route du Rhum-La Banque Postale 2010 et de l'organisation.

**2.4 Réception des images reçues des bateaux et distribution :**

**Tout envoi d'images d'un bateau sera envoyé exclusivement sur le serveur de la Production** (hors visioconférence / Cf. article 2.5).

Dans le cas où l'ensemble des vidéos tournées à bord d'un bateau sont gérées par un serveur média embarqué en lien avec l'informatique, l'organisation accepte que les images lui parviennent par l'intermédiaire du team concerné, à conditions que les règles de priorité définies dans l'annexe audiovisuelle soient respectées.

La Production s'oblige à consulter le représentant du Concurrent lors de la réception des images de son bateau, via Inmarsat ou un autre système embarqué. Comme convenu, il y aura un accès sécurisé pour les référents communication des bateaux.

*Rappel du protocole :*

*Les référents communication des concurrents sont informés, par mail ou par téléphone ou par SMS, de la réception des images sur le serveur officiel Route du Rhum-La Banque Postale/Sea Events. L'absence de réponse du référent au bout de 90 minutes vaut accord. Les images seront accessibles aux référents sur le serveur média. Les images reçues entre 23h00 et 4h00 (Heure Française) seront à valider dans un délai de 90 minutes à partir de 4h00.*

**2.5 Visioconférence :**

Les Concurrents sont autorisés, après en avoir informé l'organisation et la Production par mail ou téléphone (les contacts précis seront donnés avant le départ), à communiquer directement en visioconférence avec tous diffuseurs ou média de leur choix pendant l'épreuve.

**2.6 La Production mettra en place un serveur média performant ; et aux PC Presse, un service de duplication audiovisuel, destinés notamment aux représentants et**

aux sponsors des Concurrents afin qu'ils puissent disposer de l'ensemble des images et sons de leur Concurrent pendant l'épreuve. Ce dernier service s'entend hors frais techniques et en respectant la priorité à l'actualité de la course.

### **3. OBLIGATIONS DE LA PRODUCTION**

3.1 Assurer la meilleure couverture audiovisuelle à l'épreuve (sur les chaînes hertziennes, TNT, câbles et satellites, sur sites internet et mobiles).

3.2 Assurer cette couverture sans exclusivité

3.3 Valoriser l'épreuve d a n s l e respect :

- de l'éthique sportive.
- du respect des coureurs, des armateurs et des sponsors.
- d a n s l e respect des partenaires institutionnels et commerciaux de l'épreuve.

3.4 Assurer une couverture audiovisuelle homogène (sans favoritisme, ni parti pris), en insistant sur les territoires d'origine des concurrents.

3-5 Utiliser des moyens de tournage et montage Broadcast HD (techniquement compatible avec les toutes les nouvelles normes internationales)

3.6 - Mettre en place durant la totalité de l'épreuve, une Hot Line pour répondre aux problèmes et interrogations des concurrents pour leur tournage et transmissions en mer.

3.7 Respecter les droits patrimoniaux des coureurs et/ou de ses partenaires

Les images **tournées pendant l'épreuve** par un Concurrent ou par ses représentants restent la pleine et entière propriété du Concurrent ou des représentants. Ceux-ci, dans le cadre de leur participation à l'épreuve, cèdent les droits d'exploitation non exclusifs de leurs images et en accordent la distribution prioritaire à la Production officielle du jour du départ et jusqu'au 31 décembre 2010.

Il est entendu que ces images ne seront distribuées par la Production, en étroite relation avec le représentant du Concurrent, **que pour une exploitation libre de droits "news" et gratuite** à l'ensemble des diffuseurs audiovisuels. On entend par « exploitation libre de droits news », la distribution des images et des sons effectuée par la Production, sans rémunération versée par « l'exploitant » (diffuseurs TV, sites Internet, partenaires et fournisseurs officiels de l'épreuve, jeux virtuels, ...).

Toutes autres exploitations relèvent des articles 6.2 et 6.3.

Promovoile et la production ne peuvent être tenues pour responsable de l'utilisation de ces images par tous diffuseurs pendant et après la durée d'autorisation d'utilisation.

#### **4. OBLIGATIONS DES CONCURRENTS**

4.1 Nommer, pour l'ensemble de l'épreuve soit, entre le 04 octobre 2010 et son passage de la ligne d'arrivée plus 12 heures, **un référent communication** mandaté auprès de la Production.

4.2 Transmettre leurs banques d'images à la Production sur un support XD CAM HD, HD V ou sinon DVCAM 16:9 au plus tard le **24 octobre 2010** afin de permettre à la Production la distribution des images et sons pour une exploitation libre de droits « news » et gratuite à l'ensemble des diffuseurs audiovisuels et pour le site officiel de l'épreuve ainsi que pour toutes communications internes des partenaires et des fournisseurs officiels de l'épreuve, ce avant et pendant l'épreuve. Il est de l'intérêt de tous - l'organisation, les concurrents, leurs partenaires et fournisseurs -que ces banques images soient réalisées le plus tôt possible et transmises sans tarder à la production.

Envoyer, pour les Concurrents équipés du matériel nécessaire, via Inmarsat ou tout autre système de transmission, **exclusivement sur le serveur de réception de la Production au PC Presse de la Route du Rhum-La Banque Postale**, le plus souvent possible, des images vidéo exploitables par la Production pour diffusion "news", libres de droits toutes chaînes, agences d'images et sites officiels pendant l'épreuve.

4.3 Visioconférences :

**L'exclusivité laissée aux coureurs pour les visioconférences ne s'applique que dans le cadre strict de la visioconférence et de sa définition :** « La visioconférence est caractérisée par la capacité de transmettre **en temps réel et interactivement l'information visuelle et auditive** (les images et le son) d'un site vers un ou plusieurs sites à distance et permet une communication synchrone ».

**Hors de ce cadre strict, tout envoi d'images rentrera dans le cadre de l'article 2.3 et de sa non-exclusivité :**

Ainsi, une séquence d'images, enregistrée avant transmission du bateau et non interactive, n'est pas une visioconférence et devra être envoyée exclusivement sur le serveur de la Production Officielle.

De même, une séquence d'images non auditive (interview du skipper) n'est pas une visioconférence et devra être envoyée exclusivement sur le serveur de la Production Officielle.

Les concurrents s'engagent à transmettre à la production toute image montrant ou relatant un fait non ordinaire au cours de cette visioconférence.

4.4 Etant donné le caractère non exclusif de la couverture audiovisuelle de l'épreuve, il est demandé expressément aux coureurs, ou à leurs représentants, de **ne conclure aucun contrat d'exclusivité, commercial ou non**, avec tous diffuseurs audiovisuels (TV, web TV, site internet) et opérateurs téléphoniques entre le passage de la ligne de départ et la fin de la conférence de presse officielle qui suit le passage de la ligne d'arrivée du Concurrent ou sa mise hors course.

## **5 – REGLES SPECIFIQUES DE L'ORGANISATION POUR L'ARRIVEE**

5.1 A l'arrivée en Guadeloupe, à partir de la bouée de Basse Terre, les concurrents s'engagent à n'accorder aucune exclusivité audiovisuelle (envois de fichier, visioconférences, remises de cassettes ou disques durs) et ceci jusqu'à 45 minutes après l'arrivée au ponton à Pointe à Pitre.

5.2 Après le passage de la ligne d'arrivée, n'accueillir à bord, pour les médias, que l'équipe de Production Officielle et celle du bateau (deux personnes maximum). L'équipe de Production Officielle aura priorité pour faire la première interview du concurrent afin de la diffuser au plus vite à tous les médias.

## **6 . DROITS D'EXPLOITATION ET RECIPROCITE**

6.1 Diffusions "news" et magazines :

- Le Concurrent cède gratuitement, par la présente, les droits d'exploitation de sa banque d'images et des images tournées à bord (hors celles que le concurrent ou ses représentants ne souhaitent pas diffuser au public) ou envoyées depuis le bord sur le serveur de réception de la Production.

Cette cession s'appliquant depuis la date de départ de l'épreuve jusqu'au 31 décembre 2010 et ce pour toutes diffusions "news" et magazines, libres de droits pour tous diffuseurs audiovisuels de la Route du Rhum - La Banque Postale ainsi que pour toutes communications internes des partenaires et fournisseurs officiels de l'épreuve.

- Dans un esprit de réciprocité, l'organisation cède gratuitement les images tournées par la Production. Cette cession s'appliquant depuis la date de départ de l'épreuve jusqu'au 31 décembre 2010 et ce pour toutes diffusions "news", libres de droits pour tous diffuseurs audiovisuels de la Route du Rhum - La Banque Postale ainsi que pour toutes communications internes des partenaires et fournisseurs officiels du concurrent.

6.2 Autres diffusions :

Pour la réalisation du film officiel de l'épreuve et / ou d'un film documentaire ou de tous autres documents audiovisuels (hors films publicitaires TV ou cinéma) participant à la mise en valeur de l'épreuve, ce, sur tous territoires, tous supports, sans limitation de durée ; le Concurrent ou ses sponsors et partenaires, cèdent, par la présente, à la Production les droits d'exploitation des banques d'images et des images tournées à bord pendant l'épreuve (hors celles que le concurrent ou ses représentants ne souhaitent pas diffuser au public) au tarif forfaitaire de 250 euros HT la minute.

Dans ce même esprit de réciprocité, l'organisateur cède, par la présente, au concurrent ou ses partenaires les droits d'exploitation des images tournées par la production au tarif forfaitaire de 250 euros HT la minute.

### 6.3 Films publicitaires TV ou cinéma :

Discussion de gré à gré entre concurrents, sponsors, partenaires et l'organisation.

## **7. RECOMMANDATIONS AU CONCURRENT**

7.1 Tourner avant l'épreuve une banque d'images embarquées exhaustive, si possible, dans toutes les conditions météo (petit temps, médium, brise), à différentes allures (près, portant).

7.2 Tourner avant l'épreuve une banque d'images hélicoptère et/ou vedette exhaustive, si possible, dans toutes les conditions météo (petit temps, médium, brise), à différentes allures (près, portant).

7.3 Participer, s'il est disponible, aux séances de tournage organisées par la Production.

7.4 Les banques images (hélicoptère, vedette, e m b a r q u é e ) doivent impérativement être tournées avec les marquages officiels de l'épreuve dès que les concurrents en disposent.

7.5 Posséder à bord une ou plusieurs caméras fixes ou mobiles avec fournitures (cassettes, carte mémoire, batteries, caisson étanche, chargeurs 12V) pour réaliser des prises de vues. **Le format 16:9 HD est souhaité.**

Pour les bateaux déjà équipés de caméras ne filmant qu'en 16 :9SD ou en 4:3SD, ces derniers formats seront acceptés.

7.6 Disposer à bord d'au minimum un logiciel de montage et compression d'images. Connaître les principes de pré montage et d'envoi d'images en format compressé via le système de transmission existant à bord.

7.7 Disposer à bord de son bateau de moyens de transmission Inmarsat ou tout autre système à couverture globale (antennes fleet 55, 77, Bgan, Openport, etc...) permettant d'envoyer des images et des sons.

L'ensemble de la chaîne tournage, montage, compression, transmission à bord de chaque bateau aura dû être testé et validé avec la Production avant le 29 octobre 2010. Elle devra être compatible avec les dispositifs de réception mis en place par la production au PC Presse à Paris.

Fait à Paris, le 1<sup>er</sup> juillet 2010